Registre de Commerce et des Sociétés
B172718 - L140111983
déposé le 03/07/2014

MENTION

Nom de la société : **K&L INVESTMENTS SA**
Siège social : 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg
N° de registre de commerce : RCS Luxembourg B 172718
CDO : 5878

Les comptes annuels au : 31 décembre 2013
Ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Registre de Commerce et des Sociétés
B172718 - L140111983
enregistré et déposé le 03/07/2014

No. RCSL : B172718	Matricule : 2012 2220 495

BILAN ABRÉGÉ

Exercice du 01 09/11/2012 **au** 02 31/12/2013 *(en* 03 EUR *)*

K&L Investments S.A.

26-28, Rives de Clausen
L-2165 Luxembourg

ACTIF

		Référence(s)		Exercice concerné		Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé	1101		101		102	
I. Capital souscrit non appelé	1103		103		104	
II. Capital souscrit appelé et non versé	1105		105		106	
B. Frais d'établissement	1107		107		108	
C. Actif immobilisé	1109		109	1.292.400,00	110	
I. Immobilisations incorporelles	1111		111	2.400,00	112	
II. Immobilisations corporelles	1125		125		126	
III. Immobilisations financières	1135		135	1.290.000,00	136	
D. Actif circulant	1151		151	621.835,17	152	
I. Stocks	1153		153		154	
II. Créances	1163		163		164	
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1203		203		204	
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1205		205		206	
III. Valeurs mobilières	1189		189		190	
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	1197		197	621.835,17	198	
E. Comptes de régularisation	1199		199		200	
TOTAL DU BILAN (ACTIF)			201	1.914.235,17	202	0,00

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

No. RCSL : B172718	Matricule : 2012 2220 495

PASSIF

	Référence(s)		Exercice concerné		Exercice précédent
A. Capitaux propres	1301	301	1.780.198,92	302	
I. Capital souscrit	1303	303	1.212.000,00	304	
II. Primes d'émissions et primes assimilées	1305	305		306	
III. Réserves de réévaluation	1307	307		308	
IV. Réserves	1309	309		310	
V. Résultats reportés	1319	319		320	
VI. Résultat de l'exercice	1321	321	568.198,92	322	
VII. Acomptes sur dividendes	1323	323		324	
VIII. Subventions d'investissement en capital	1325	325		326	
IX. Plus-values immunisées	1327	327		328	
B. Dettes subordonnées	1329	329		330	
C. Provisions	1331	331		332	
D. Dettes non subordonnées	1339	339	134.036,25	340	
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1407	407	6.036,25	408	
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1409	409	128.000,00	410	
E. Comptes de régularisation	1403	403		404	
TOTAL DU BILAN (PASSIF)		405	1.914.235,17	406	0,00

No. RCSL : B172718	Matricule : 2012 2220 495

COMPTE DE PROFITS ET PERTES ABRÉGÉ

Exercice du 01 09/11/2012 **au** 02 31/12/2013 *(en* 03 EUR *)*

K&L Investments S.A.

26-28, Rives de Clausen
L-2165 Luxembourg

A. CHARGES

	Référence(s)		Exercice concerné		Exercice précédent
1. à 2. Charges brutes	1643	643	26.900,42	644	
3. Frais de personnel	1605	605		606	
a) Salaires et traitements	1607	607		608	
b) Charges sociales couvrant les salaires et traitements	1609	609		610	
c) Pensions complémentaires	1611	611		612	
d) Autres charges sociales	1613	613		614	
4. Corrections de valeur	1615	615		616	
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1617	617		618	
b) sur éléments de l'actif circulant	1619	619		620	
5. Autres charges d'exploitation	1621	621		622	
6. Corrections de valeur sur immobilisations financières et ajustement de juste valeur sur immobilisations financières	1623	623		624	
7. Corrections de valeur et ajustement de juste valeur sur éléments financiers de l'actif circulant. Moins-values de cessions des valeurs mobilières	1625	625		626	
8. Intérêts et autres charges financières	1627	627		628	
a) concernant des entreprises liées	1629	629		630	
b) autres intérêts et charges	1631	631		632	
9. Charges exceptionnelles	1633	633		634	

No. RCSL : B172718	Matricule : 2012 2220 495

		Référence(s)		Exercice concerné		Exercice précédent
10. Impôts sur le résultat	1635		635	4.785,00	636	
11. Autres impôts ne figurant pas sous le poste ci-dessus	1637		637	2.100,00	638	
12. Profit de l'exercice	1639		639	568.198,92	640	0,00
TOTAL CHARGES			641	601.984,34	642	0,00

No. RCSL : B172718	Matricule : 2012 2220 495

B. PRODUITS

	Référence(s)		Exercice concerné		Exercice précédent
1. à 5. Produits bruts	1739	739		740	
6. Produits des immobilisations financières	1715	715	601.522,78	716	
a) provenant d'entreprises liées	1717	717	601.522,78	718	
b) autres produits de participations	1719	719		720	
7. Produits des éléments financiers de l'actif circulant	1721	721		722	
a) provenant d'entreprises liées	1723	723		724	
b) autres produits	1725	725		726	
8. Autres intérêts et autres produits financiers	1727	727	461,56	728	
a) provenant d'entreprises liées	1729	729		730	
b) autres intérêts et produits financiers	1731	731	461,56	732	
9. Produits exceptionnels	1733	733		734	
10. Perte de l'exercice	1735	735	0,00	736	0,00
TOTAL PRODUITS		737	601.984,34	738	0,00

K&L INVESTMENTS S.A.
SOCIETE ANONYME
SIEGE SOCIAL : 26-28, RIVES DE CLAUSEN, L-2165 LUXEMBOURG
R.C.S. LUXEMBOURG B 172718

Constituée en date du 9 novembre 2012 par acte devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert , publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2994 du 11 décembre 2012.
Les statuts ont été modifiés en date du 13 décembre 2012 par acte devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 221 du 30 janvier 2013.

AFFECTATION DU RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2013

Résultat de l'exercice	EUR 568.198,92
Résultats reportés des années précédentes	EUR 00,00
Résultats distribuables	**EUR 568.198,92**
Affectations :	
Réserve légale	EUR 28.410,00
Dividende à payer	EUR 00,00
Résultats à reporter	**EUR 539.788,92**

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Monsieur Massimo LONGONI, résident au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen L-2526 Luxembourg, administrateur de classe B
- Monsieur Judicaël MOUNGUENGUY, résident professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg, administrateur de classe B
- Monsieur Chaouki BEKRAR, résident professionnellement au 10, rue Marcellin Albert F-34670 Baillargues, administrateur de classe A
- Monsieur Abdellah BEKRAR, résident Cité du 20 août 1955, bâtiment Résidence Bel Azur, DZ-25000 Constantine, administrateur de classe A

COMMISSAIRE

- Monsieur Marcel STEPHANY, résident professionnellement au 23, Cité Aline Mayrisch L-7268 Bereldange, commissaire aux comptes

Les mandats des administrateur et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014.

K&L INVESTMENTS S.A.

NOTES AUX COMPTES ANNUELS
Exercice du 9 novembre 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2013
(exprimé en EUR)

NOTE 1 - GENERALITES

K&L Investments S.A. ("la Société") a été constituée le 9 novembre 2012 sous forme de société anonyme de droit luxembourgeois pour une durée illimitée.

Le Siège social de la Société est établi à Luxembourg.

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année à l'exception de l'année de constitution qui a commencé le 9 novembre 2012 pour se terminer le 31 décembre 2013.

NOTE 2 - OBJET SOCIAL

La Société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

NOTE 3 - PRINCIPES, REGLES & METHODES COMPTABLES

Généralités
Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg et aux pratiques comptables généralement admises.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la Loi du 19 décembre 2002, déterminées et mises en place par le Conseil d'administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'administration d'exercer leur jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercutions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. La direction estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière et des résultats de la Société.

La Société fait des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur le montant repris à l'actif et au passif au cours de l'exercice suivant. L'estimation et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'évènements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

Conversion des devises
La Société tient sa comptabilité en euro (EUR) et le bilan ainsi que le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

A la date de clôture du bilan:

- le prix d'acquisition des immobilisations incorporelles et des participations repris parmi les immobilisations financières à l'actif du bilan et exprimé dans une autre devise que l'euro, reste converti au cours de change applicable le jour de la transaction (cours historique).

- tous les autres postes de l'actif exprimés dans une autre devise que la devise du bilan sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la clôture du bilan.

- tous les postes de passif qui ne sont pas économiquement liés aux immobilisations à l'actif du bilan, exprimés dans une autre devise que l'euro, sont évalués individuellement au plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

- les passifs qui sont économiquement liés aux immobilisations corporelles à l'actif du bilan, exprimés dans une autre devise que l'euro, restent convertis au cours de change applicable le jour de la transaction (cours historique).

Les produits et les charges en devises autres que l'euro sont convertis en euro au cours de change en vigueur à la date des opérations. Ainsi seuls sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes les bénéfices et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

Frais d'établissement
Les frais d'établissement sont, selon leur importance, soit directement pris en charge dans le compte de profit et perte soit amortis de manière linéaire sur une période maximale de 5 ans.

Immobilisations incorporelles
Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût historique qui peut comprendre les frais accessoires, ou au coût de revient, déduction faite des amortissements et corrections de valeur cumulées. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Immobilisations financières
Les participations et les titres ayant le caractère d'immobilisations financières sont évalués individuellement au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur estimée, sans compensation entre les plus-values et les moins-values individuelles.

Les créances financières sont évaluées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée est inférieure à la valeur nominale.

Pour déterminer la valeur estimée, le Conseil d'Administration a eu recours aux états financiers des sociétés à évaluer et à d'autres informations et documents disponibles.

Créances
Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée de réalisation est inférieure à la valeur nominale.

Provisions pour risques et charges
A la clôture de chaque exercice, des provisions sont constituées pour couvrir tous les risques et charges prévisibles. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

Les provisions fiscales sont enregistrées en « Dettes fiscales » correspondent à la différence entre l'obligation fiscales estimée par la société et les avances versées pour l'exercice par lesquelles aucune déclaration fiscale n'a été déposée auprès des autorités fiscales.

La Société est, sur base des critères fixés par la loi luxembourgeoise, exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion pour l'exercice se terminant le 31 Décembre 2013. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, ces comptes sont présentés sur une base non consolidée.

NOTE 4 - ACTIF IMMOBILISE

L'actif immobilisé est constitué au 31 décembre 2013 de deux marques déposées européennes inscrites en immobilisations incorporelles et des immobilisations financières correspondantes aux actions détenues dans une société de droit français dont les détails et les mouvements sont donnés ci-dessous :

- **Immobilisations incorporelles**

	Marques EUR	Total au 31 décembre 2013 EUR
COÛT D'ACQUISITION AU DEBUT DE L'EXERCICE	**0.00**	**0.00**
Entrées au cours de l'exercice	2,400.00	2,400.00
Sorties au cours de l'exercice	0.00	0.00
Transferts	0.00	0.00
COÛT D'ACQUISITION A LA FIN DE L'EXERCICE	**2,400.00**	**2,400.00**
Correction de valeur au début de l'exercice	0.00	0.00
Correction de valeur de l'exercice	0.00	0.00
Reprise de correction de valeur de l'exercice	0.00	0.00
Correction de valeur à la fin de l'exercice	**0.00**	**0.00**
VALEUR COMPTABLE NETTE A LA FIN DE L'EXERCICE	**2,400.00**	**2,400.00**

- **Immobilisations financières**

	Entreprises liées EUR	Prêts EUR	Total au 31 décembre 2013 EUR
COÛT D'ACQUISITION AU DEBUT DE L'EXERCICE	**0.00**	**0.00**	**0.00**
Entrées au cours de l'exercice	1,290,000.00	0.00	1,290,000.00
Sorties au cours de l'exercice	0.00	0.00	0.00
Transferts	0.00	0.00	0.00
COÛT D'ACQUISITION A LA FIN DE L'EXERCICE	**1,290,000.00**	**0.00**	**1,290,000.00**
Correction de valeur au début de l'exercice	0.00	0.00	0.00
Correction de valeur de l'exercice	0.00	0.00	0.00
Reprise de correction de valeur de l'exercice	0.00	0.00	0.00
Correction de valeur à la fin de l'exercice	**0.00**	**0.00**	**0.00**
VALEUR COMPTABLE NETTE A LA FIN DE L'EXERCICE	**1,290,000.00**	**0.00**	**1,290,000.00**
TOTAL ACTIF IMMOBILISE			**1,292,400.00**

K&L INVESTMENTS S.A.

NOTES AUX COMPTES ANNUELS
Exercice du 9 novembre 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2013
(exprimé en EUR)

Les entreprises dans lesquelles la société détient au moins 20% du capital se présentent comme suit:

Nom de la société	Siège	Fraction détenue du Capital
Vupen Security S.A.	France	57,88%

NOTE 5 - CAPITAUX PROPRES

Capital souscrit
La Société a été constituée le 9 novembre 2012 avec un capital souscrit et entièrement libéré de EUR 50.000,00 représenté par 50.000 actions d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.

Par décision de l'assemblée extraordinaire du 13 décembre 2012, le capital de la société a été augmenté de EUR 1.162.000,00 par l'émission de 1.162.000 nouvelles actions, en vue de porter le capital de EUR 50.000,00 à EUR 1.212.000,00.

Au 31 décembre 2013, le capital social s'élève à EUR 1.212.000,00 représenté par 1.212.000,00 actions de valeur nominale EUR 1,00 chacune.

Réserve légale
Selon la législation en vigueur, il doit être fait annuellement sur les bénéfices nets, après absorption des pertes reportées éventuelles, un prélèvement de 5%, affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10% du capital social. La réserve légale ne pourra pas être distribuée.

NOTE 6 - DETTES NON SUBORDONNEES <= 1 AN

	2013
	EUR
Dettes envers actionnaire	128,000.00
Impôt sur la fortune	62.00
Impôt sur le revenue	2,786.25
Commissaire	1,150.00
	131,998.25

NOTE 7 - CHARGES BRUTES

	du 9 Novembre 2012 au 31 décembre 2013
	EUR
Frais de gestion et de comptabilité	11,580.50
Frais commissaire et reviseur	5,347.50
Honoraires juridiques	3,776.13
Frais et commissions bancaires	100.25
Autres honoraires (GE)	2,300.00
Cotisations aux associations professionnelles	350.00
Frais de mission	3,446.04
	26,900.42

K&L INVESTMENTS S.A.

NOTES AUX COMPTES ANNUELS
Exercice du 9 novembre 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2013
(exprimé en EUR)

NOTE 8 - IMPOTS SUR LE RESULTAT

	du 9 Novembre 2012 au 31 décembre 2013 EUR
Impôt sur le revenu	4,785.00

NOTE 9 - AUTRES IMPOTS NE FIGURANT PAS SOUS LE POSTE CI-DESSUS

	du 9 Novembre 2012 au 31 décembre 2013 EUR
Impôt sur la fortune	2,100.00

NOTE 10 - PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	du 9 Novembre 2012 au 31 décembre 2013 EUR
Dividendes VPS	601,522.78

NOTE 11 - AUTRES INTERETS ET AUTRES PRODUITS FINANCIERS

	du 9 Novembre 2012 au 31 décembre 2013 EUR
Intérêts sur comptes à terme	461.56

NOTE 12 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement postérieur à la clôture significatif n'est à rapporter.